

Les récentes dispositions gouvernementales en faveur des PME innovantes

Thomas Gross, Directeur Associé de Sogedev, un des leaders du conseil en financement public pour l'innovation, **analyse les récentes dispositions gouvernementales** pour inciter les entreprises innovantes à augmenter leurs dépenses en Recherche et Développement (R&D).

1) Quelles sont aujourd'hui les principales aides publiques en faveur des PME innovantes au niveau national ?

Il existe un certain nombre de dispositifs publics pour soutenir l'investissement en R&D des entreprises à travers des incitations fiscales, des aides remboursables ou des subventions. Des structures d'appui pour l'innovation comme l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) ou encore les Pôles de compétitivité ont été créées depuis 2005 pour soutenir des programmes de recherche coopératifs, sous forme d'appel à projets à portée nationale, européenne ou internationale. Parmi les nombreux dispositifs pour l'innovation, on distingue 2 mesures fiscales qui représentent aujourd'hui les principaux outils de financement des entreprises innovantes : **le Crédit Impôt Recherche** (jusqu'à 50 % des dépenses de R&D remboursées), et **le statut Jeune Entreprise Innovante** (exonérations de charges sociales et fiscales).

Autre acteur référent dans le domaine du financement public pour la R&D, **Oséo Innovation** soutient également l'innovation des entreprises, et en particulier des PME, en leur accordant des aides et des subventions pour financer leurs projets de R&D : subvention pour le recrutement d'un ingénieur, avance remboursable à taux zéro...

2) Quelles vont être les améliorations apportées dès 2008 pour stimuler l'innovation et pour quel impact ?

Les améliorations portent sur 4 principaux axes :

- Une **augmentation sensible du budget alloué au Crédit Impôt Recherche (CIR)** : l'enveloppe représentera **plus de 2,7 milliards d'euros en 2012 contre 1 milliard actuellement**. La réforme du CIR inscrite dans la loi de Finances 2008 propose un régime plus attractif et simplifié du dispositif qui deviendra plus favorable aux PME. Au total, plus de 10 000 sociétés devraient bénéficier du CIR contre 4 500 en 2005*,
- Un **nouvel avantage fiscal pour favoriser la création d'entreprises par les jeunes diplômés chercheurs et enseignants** : principale alternative au statut Jeune Entreprise Innovante (JEI), le **statut de « Jeune Entreprise Universitaire »** sera mis en place pour les inciter à valoriser leurs travaux de R&D à travers la création d'entreprise en bénéficiant des mêmes avantages que le statut JEI,
- Une **fiscalité allégée sur les brevets** : le taux passera de 33,3% à 15% pour la concession de brevets ou de certains procédés de fabrication industriels,

- Des **moyens renforcés pour Oséo Innovation** : avec une hausse de 100% de son budget par rapport à 2007, Oséo Innovation poursuit son action en soutenant les projets innovants des PME et disposera d'une **enveloppe de 700 millions d'euros** grâce à son projet de fusion prévue avec l'A2I (Agence de l'Innovation Industrielle). Cette opération a pour vocation de recentrer les moyens sur les entreprises de taille moyenne pour financer leurs projets innovants.

3) Quels sont les obstacles rencontrés par les PME innovantes ?

L'augmentation de ces avantages va permettre d'attirer davantage de PME/PMI vers les différents dispositifs mais le volet financier de la réforme devra être complété **par un volet juridique et technique très précis** pour sécuriser les entreprises innovantes et répondre à toutes leurs attentes :

- Bénéficier des aides sans crainte de remise en cause sur l'éligibilité des projets (incertitude sur la nature des travaux : est-ce de la R&D ou de l'Innovation ?)
- Alléger et raccourcir les délais du processus de traitement : elles sont souvent découragées par les lourdeurs administratives (entre 3 à 6 mois entre la demande et l'obtention),
- Etre mieux informées **sur la nécessité de justifier les dispositifs déclarés**. Chaque dispositif mis en œuvre doit faire l'objet d'un dossier de justification **pour chaque exercice de la période d'application** de ce dernier (par exemple, une entreprise bénéficiant du statut JEI doit, de ce fait, s'assurer chaque année que les travaux de R&D poursuivis répondent toujours aux critères du statut pour ne pas le perdre).

Les entreprises innovantes soulignent surtout l'importance de l'expertise nécessaire dans la mise en œuvre des aides pour respecter l'application de la réglementation en vigueur.

Thomas Gross se tient à votre disposition pour vous présenter plus amplement son analyse sur l'impact des récentes dispositions gouvernementales.

A propos de Sogedev :

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation et le financement du développement international. Sogedev répond au besoin grandissant des sociétés innovantes de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Depuis sa création, Sogedev a accompli plus de 800 missions et intervient dans des secteurs d'activité très variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie.

**bilan 2005 sur le CIR par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*